



Commune de Hauteville

Rapport de gestion 2024

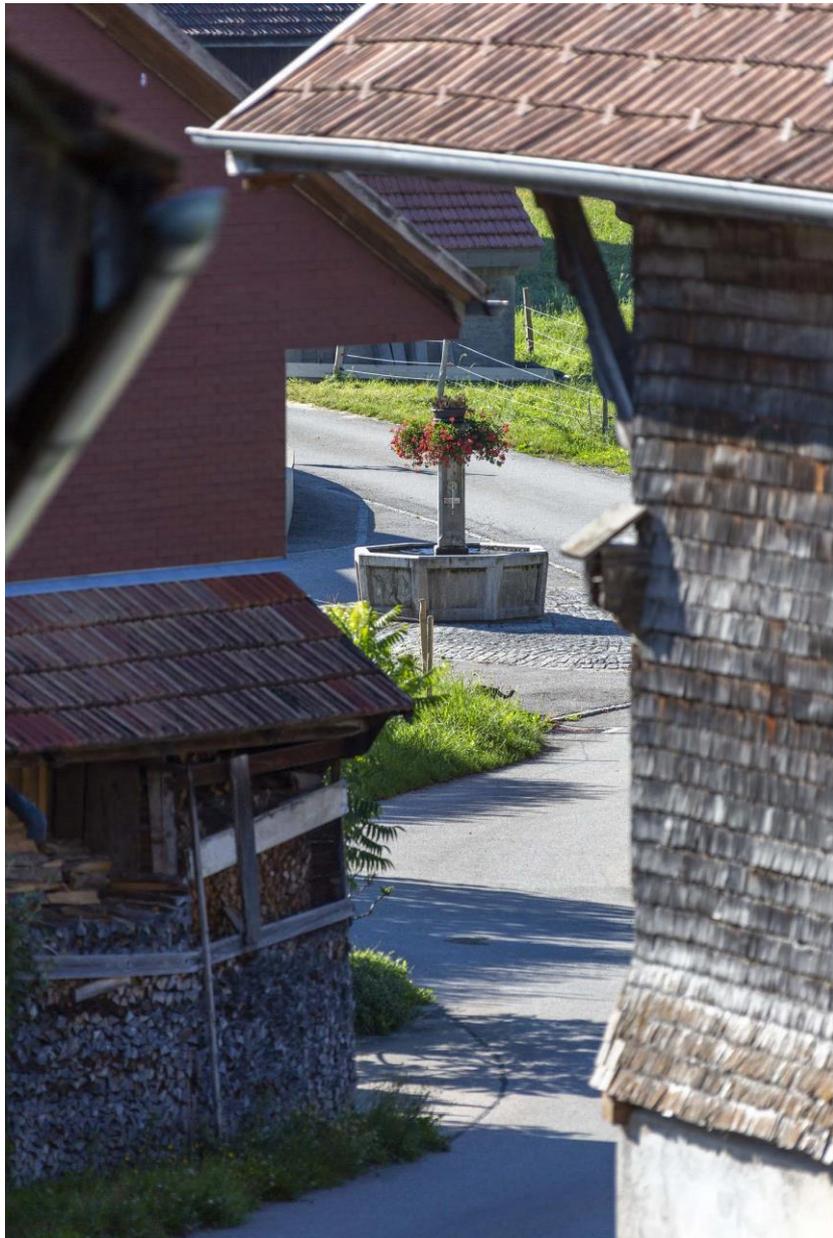


Photo prise par Claude Haymoz

Table des matières

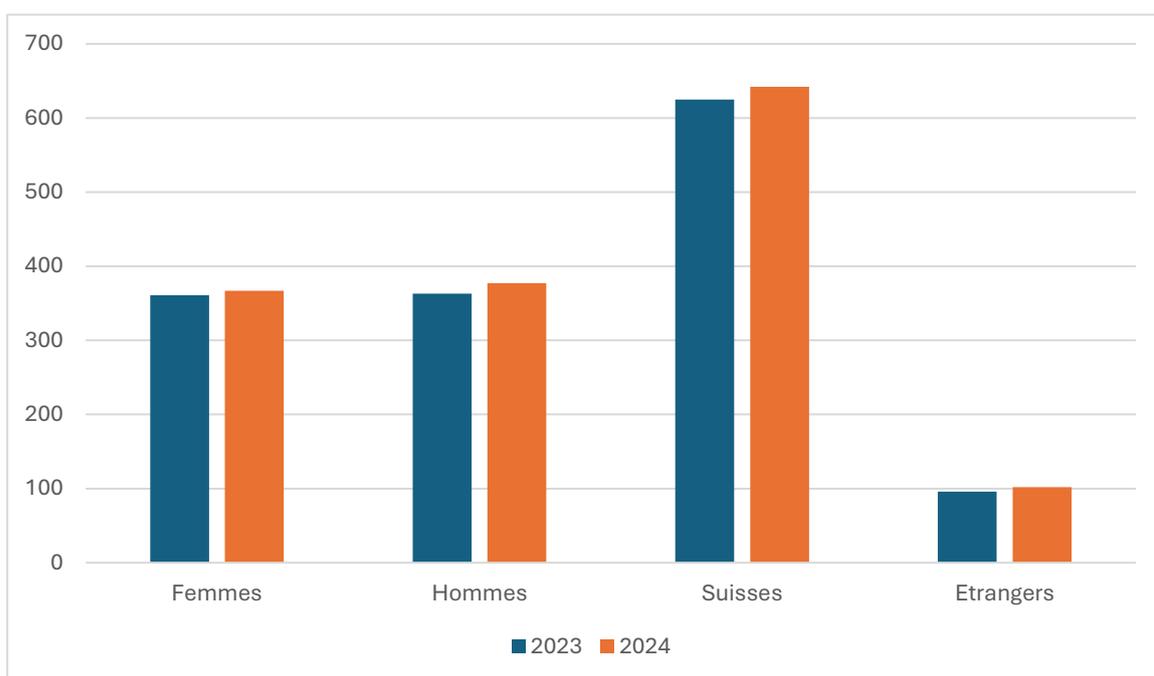
1. Population
 - a. Population totale au 31.12.2024
 - b. Evolution de la population totale établie de 2014 à 2024
 - c. Pyramide des âges
 - d. Pays de provenance
 - e. Confessions
 - f. Registre civique
 - g. Statistiques de l'état civil
 - h. Statistiques arrivées/départs
2. Personnel communal
 - a. Effectif du personnel de la Commune au 31.12.2024
 - b. Mutation intervenue durant l'année 2024
3. Dossiers techniques
 - a. Police des constructions
 - b. Projets communaux
4. Quotité d'impôt et Taxes communales
 - a. Quotité d'impôt
 - b. Taxes communales
 - i. Taxes de l'approvisionnement en eau potable
 - ii. Taxes du traitement des eaux
 - iii. Taxes déchets
 - iv. Taxes d'inhumation pour les personnes domiciliées
 - v. Taxes d'inhumation pour les personnes non-domiciliées
 - vi. Taxe d'exemption du service du feu
 - vii. Taxe/impôts sur les chiens
5. Comptes 2024 / Principes
 - a. Règlement des finances
 - b. Principes relatifs à MCH2
 - c. Situation de la réserve liée au PA et des financements spéciaux
6. Résultats comptes 2024
 - a. Vue d'ensemble
 - b. Clôture du compte de résultats (résultat global)
 - c. Flux de trésorerie
 - d. Aperçu du compte de résultats selon les natures
 - e. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions
 - f. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières
 - g. Indicateurs financiers MCH2
 - h. Etat des capitaux propres
 - i. Tableau des immobilisations
 - j. Liste des engagements hors bilan

1) Population

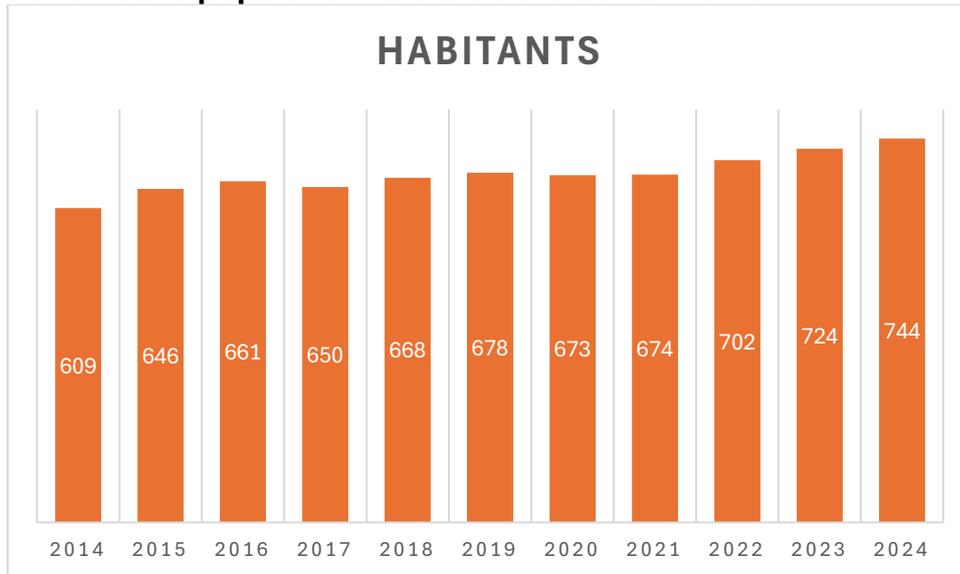
a) Population totale au 31.12.2024

A la fin de l'année 2024, la Commune de Hauteville comptait 744 habitants. Dans le détail :

- 367 femmes, soit 49.32% de la population
- 377 hommes, soit 50.68% de la population
- 642 suisses, soit 86.29% de la population
- 102 étrangers, soit 13.71% de la population



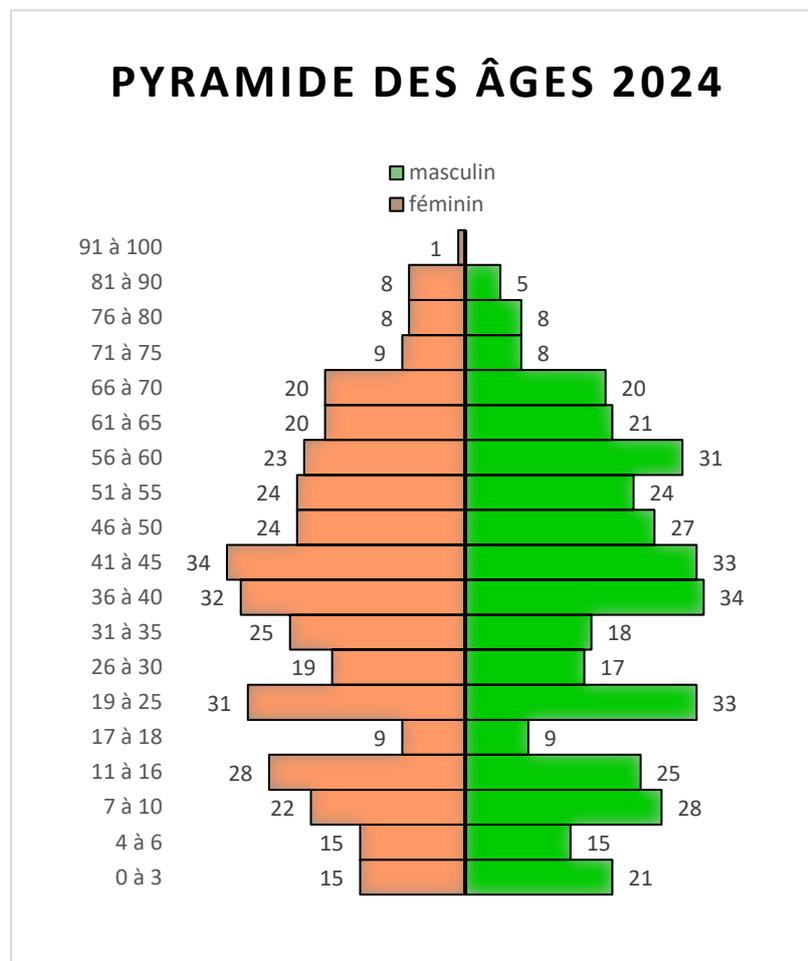
b) Evolution de la population totale établie de 2014 à 2024



c) Pyramide des âges

La pyramide des âges est la suivante :

- 251 personnes de 0 à 25 ans, soit 33.74% de la population
- 212 personnes de 26 à 45 ans, soit 28.49% de la population
- 194 personnes de 46 à 65 ans, soit 26.08% de la population
- 87 personnes de 66 ans et plus, soit 11.69% de la population



d) Pays de provenance

La Commune recense 13 nationalités. Les principales communautés étrangères sont :

- Portugal
- France

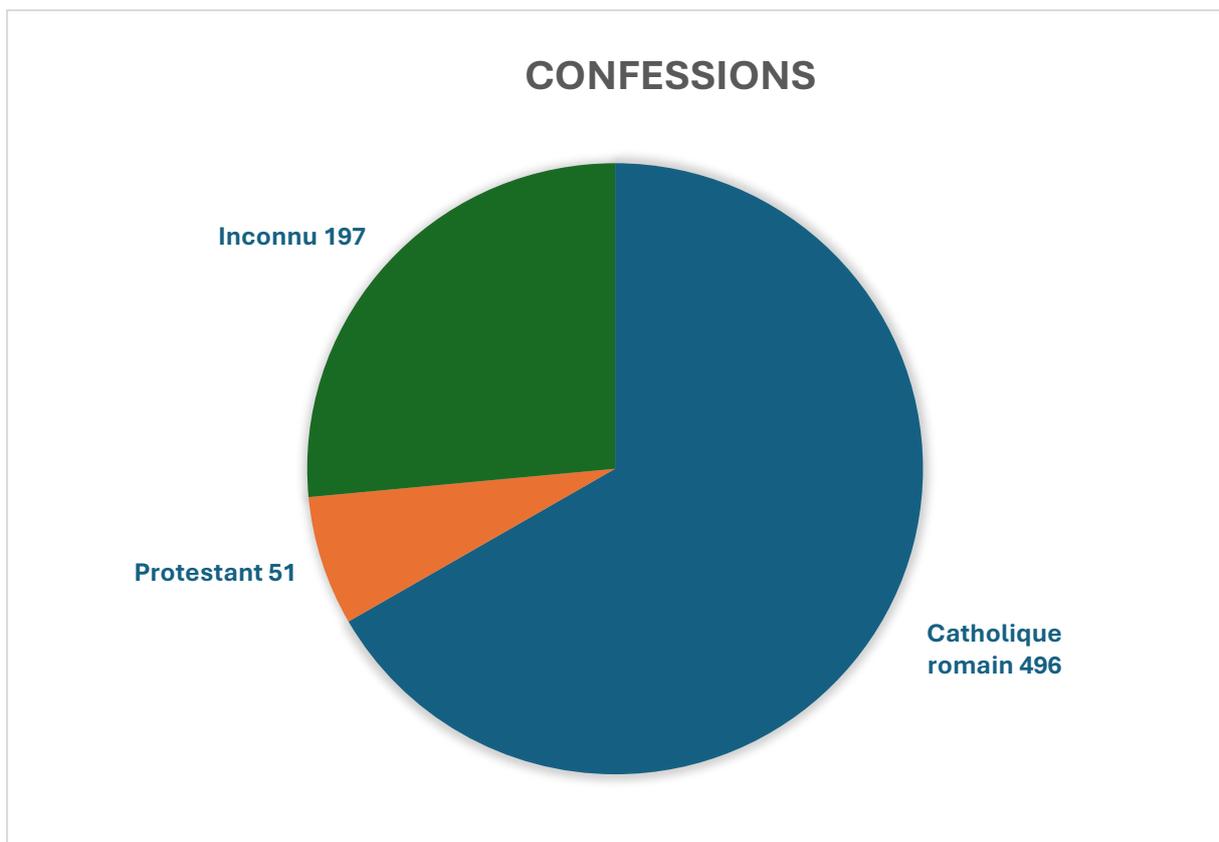
Sur le nombre total de permis de séjour :

- 88 sont titulaires d'un permis C
- 14 sont titulaires d'un permis B

e) Confessions

Les confessions représentées au sein de la population sont les suivantes :

- 496 personnes catholiques
- 51 personnes protestantes
- 197 personnes sans confession ou autres confessions



f) Registre civique

A la fin de l'année 2024, 481 Suisses et 68 étrangers (permis C) pouvaient voter.
Nous avons également enregistré 35 Suisses de l'étranger (votant de l'étranger).

g) Statistiques de l'état civil

	2024	2023
Naissances	8	10
Mariages	2	1
Divorces	1	3
Décès	5	5
Naturalisations	0	5
Majorités	13	12

h) Statistiques arrivées/départs

	2024	2023
Arrivées	43	59
Départs	30	61

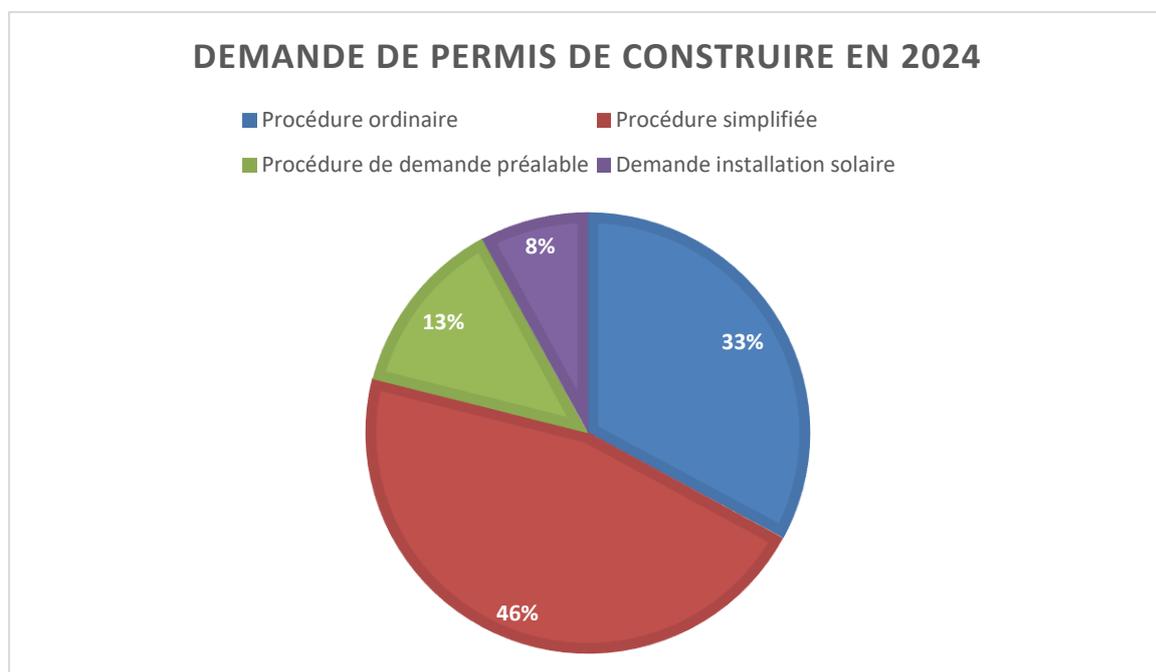
3) Dossiers techniques

a) Police des constructions

Durant l'année 2024, le Service technique de la Commune de Hauteville a traité 14 demandes de permis de construire sous les procédures ordinaire, simplifiée et préalable ainsi que 7 demandes d'installations solaires.

A titre comparatif, en 2023, l'administration avait traité 21 permis de construire.

Dans le détail



Ci-après, une liste sur la diversité des dossiers de constructions traités :

- Construction villa
- Agrandissement d'habitation
- Construction de pergolas
- Construction de couverts à voitures
- Construction de murs de soutènement
- Assainissement énergétique
- Changement de chauffage
- Changement d'affectation
- Installation de piscines

b) Projets communaux de l'année 2024

Dicastère des routes

Projets	Etat au 31.12. 2024	Etat au 31 décembre 2023
Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED	En cours de réalisation	Avant-projet
Pose de 4 lampadaires supplémentaires à la Route de la Fin	Non-exécuté	Voté par l'assemblée communale (AC)
Création chemin piétonnier Longemort	Terminé	Voté par l'AC
Achat benne tracteur	Terminé	Voté par l'AC
Achat chaîne à neige pour tracteur	Terminé	Voté par l'AC
Pose de feux de signalisation au centre du village	Terminé	Voté par l'AC

Dicastère de l'eau – environnement - Cimetière

Projets	Etat au 31.12. 2024	Etat au 31 décembre 2023
Porte étanche au réservoir d'Impart	Terminé	Voté par l'AC
Cimetière – création d'un jardin du souvenir	Terminé	Voté par l'AC
Cimetière – chemin en pavé	Terminé	Voté par l'AC

4) Quotité d'impôt et Taxes communales

a) Quotité d'impôt

Les comptes 2024 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	77.70
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	77.70 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscales	1.60 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70 %

b) Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

i) Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe de raccordement

Résultant de la surface de terrains déterminante (STd)
Multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé
Par le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la
Zone à bâtir considérée

CHF 2.00/m²

Et par équivalent-habitant hydraulique

CHF 300.00

Taxe de base annuelle

Résultant de la surface de terrain déterminant (STd)
Multiplié par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé
Par le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone
À bâtir considérée

CHF 0.20/m²

Taxe d'exploitation

Le prix de l'eau consommée est

CHF 0.75/m³

ii) Taxes du traitement des eaux :

Résultant de la surface de terrains déterminante (STd)
Multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé
Par le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la
Zone à bâtir considérée CHF 6.00/m2

Et par équivalent-habitant hydraulique CHF 600.00

Taxe de base annuelle

Résultant de la surface de terrain déterminant (STd)
Multiplié par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé
Par le règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone
À bâtir considérée CHF 0.30/m2

Taxe d'exploitation CHF 1.50/m3
(La taxe d'exploitation est perçue par rapport au m3 d'eau utilisée)

iii) Taxes déchets

Taxe de base annuelle

Par ménage	CHF 110.00
Par résidence secondaire	CHF 110.00
Pour une personne seule	CHF 80.00
Pour les entreprises et agriculteur	CHF 150.00
Prix de l'élimination des déchets taxe au poids	CHF 0.50/kg

iv) Taxes d'inhumation pour les personnes domiciliées à Hauteville

Taxe pour une tombe	CHF 300.00
Taxe pour la désaffectation	CHF 300.00
Taxe pour une tombe cinéraire	CHF 300.00
Taxe pour la désaffectation	CHF 200.00
Taxe pour le columbarium	CHF 700.00
Taxe pour le dépôt d'urne dans tombe existante	CHF 150.00
Taxe pour le jardin du souvenir	CHF 100.00

v) Taxe d'inhumation pour les personnes non-domiciliées à Hauteville

Taxe pour une tombe	CHF 500.00
Taxe pour la désaffectation	CHF 500.00
Taxe pour une tombe cinéraire	CHF 400.00
Taxe pour la désaffectation	CHF 300.00
Taxe pour le columbarium	CHF 900.00
Taxe pour le dépôt d'urne dans tombe existante	CHF 350.00
Taxe pour le jardin du souvenir	CHF 100.00

vi) Taxe d'exemption du Service du Feu

Taxe d'exemption annuelle	CHF 150.00
---------------------------	------------

vii) Taxe/ Impôt sur les chiens

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu
Par le canton qui est facturé séparément.

5) Comptes 2024 / Principes

a) Règlement des finances

Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 1^{er} mai 2021 les réglementations suivantes :

Règlement des finances (RFin)

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale / le conseil général fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 2'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 2'000.- francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.

Art. 5 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 10'000.- francs. L'article 9 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 6 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 5 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 7 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 10'000.- francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 8 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 10'000.- francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 5000 francs peuvent ne pas être listés.

Art. 9 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) la délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles ;
- c) les conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- d) les cautionnements et autres garanties ;
- e) les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- f) l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Les compétences selon l'alinéa 1 sont limitées à un montant de CHF 10'000.- par affaire.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 10 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

b) Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Préambule

Les comptes 2024 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer que le compte de résultats 2024 présente un bénéfice de CHF 850'250.01, tandis que le budget prévoyait une perte de CHF 174'999.40.

Cette situation s'explique pour les raisons principales suivantes :

1. Les impôts réguliers des personnes physiques et morales (chapitre 9100 / + CHF 180'850.00)
2. Les impôts sur les impôts spéciaux (chapitre 9101 / + CHF 213500.00)
3. Une gestion très stricte des charges de résultat.

Ce bénéfice 2024 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant de CHF 454'331.80 (3^{ème} année/10)

Il sied également de mentionner que ce résultat tient compte de la vente de la parcelle 655 qui génère un gain provenant de la vente d'immobilisation du patrimoine financier de CHF 304'486.00. Pour rappel, la parcelle de 1'042 m² a été vendue pour le prix de CHF 730'000.00

c) Situation de la réserve liée au retraitement du PA et des financements spéciaux

Ci-après, vous trouvez la situation de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif ainsi que des financements spéciaux concernant l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et l'endiguement.

Réserve	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	3'180'322.36	3'634'654.16
Financement spécial approv. en eau maintien de la valeur	2'620.15	2'219.95
Financement spécial approv. en eau équilibre du compte	29'648.55	56'994.80
Financement spécial traitement EU maintien de la valeur	1'218.80	109.25
Financement spécial traitement EU équilibre du compte	5'795.35	3084.70
Financement spécial Endiguement maintien de la valeur	24'487.20	11'128.65

6) Résultat comptes 2024

a) Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	850 250.01	-	685 751.53
400	Impôts directs, personnes physiques	1 726 620.80	1 538 122.00	1 676 728.95
401	Impôts directs, personnes morales	41 602.05	14 220.00	14 352.20
4021	Impôts fonciers	161 851.90	140 000.00	144 896.65
5 ./ 6	Investissements nets	170 240.76	-	40 519.80

b) Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	559 552.55	561 018.00	516 399.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	399 122.22	381 694.00	364 237.79
33	Amortissements du patrimoine administratif	250 670.20	231 087.15	231 676.95
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	36 662.70	11 145.50	57 104.05
36	Charges de transfert	1 828 354.77	1 784 978.65	1 715 336.85
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	2 231 489.40	1 802 092.00	2 200 297.95
41	Revenus régaliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	402 468.86	370 400.00	443 455.94
43	Revenus divers	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	27 107.35	1 278.90	16 433.30
46	Revenus de transferts	392 297.70	374 087.00	392 590.23
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-20 999.13	-422 065.40	168 022.13
			-	-
34	Charges financières	94 308.70	97 895.00	93 178.40
44	Revenus financiers	511 226.04	237 441.00	156 576.00
	Résultat provenant de financement	416 917.34	139 546.00	63 397.60
	Résultat opérationnel	395 918.21	-282 519.40	231 419.73
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	454 331.80	454 331.80	454 331.80
	Résultat extraordinaire	454 331.80	454 331.80	454 331.80
			-	-
39	Imputations internes	120 897.20	114 688.00	116 227.55
49	Imputations internes	120 897.20	117 875.00	116 227.55
	Total imputations internes	-	3 187.00	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	850 250.01	174 999.40	685 751.53

c) Flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	850 250.01
33	Amortissement du patrimoine administratif	250 670.20
35	Attributions aux financements spéciaux	36 662.70
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	27 107.35
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	16 595.25
3690	Charges de transfert	-
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	454 331.80
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		639 548.51
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-105 676.77
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	48 575.05
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	362 085.30
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	-79 912.46
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-49 023.30
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		176 047.82
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	170 240.76
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-170 240.76
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-400 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-400 000.00
VARIATION DE TRESORERIE		245 355.57
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	882 150.53
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 127 506.10
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		245 355.57

d) Aperçu du compte de résultats selon les natures

CHARGES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	559 552.55	-	561 018.00	-	516 399.65	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	399 122.22	-	381 694.00	-	364 237.79	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	250 670.20	-	231 087.15	-	231 676.95	-
34 Charges financières	94 308.70	-	97 895.00	-	93 178.40	-
35 Attributions aux financements spéciaux	36 662.70	-	11 145.50	-	57 104.05	-
36 Charges de transfert	1 828 354.77	-	1 784 978.65	-	1 715 336.85	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	120 897.20	-	114 688.00	-	116 227.55	-
3 Total des charges	3 289 568.34	-	3 182 506.30	-	3 094 161.24	-

REVENUS	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	2 231 489.40	-	1 802 092.00	-	2 200 297.95
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	402 468.86	-	370 400.00	-	443 455.94
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	511 226.04	-	237 441.00	-	156 576.00
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	27 107.35	-	1 278.90	-	16 433.30
46 Revenus de transfert	-	392 297.70	-	374 087.00	-	392 590.23
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	454 331.80	-	454 331.80	-	454 331.80
49 Imputations internes	-	120 897.20	-	117 875.00	-	116 227.55
4 Total des revenus	-	4 139 818.35	-	3 357 505.70	-	3 779 912.77

CLÔTURE	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	850 250.01	-	-	-	685 751.53	-
9 Comptes de clôture	850 250.01	-	-	-	-	-

e) Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	703 849.86	107 213.00	686 066.55	107 200.00	666 602.97	104 632.39
Excédent de produits/charges	-	596 636.86	-	578 866.55	-	561 970.58
1 Ordre et sécurité publics - défense	65 951.81	28 584.73	69 730.00	28 270.00	60 611.29	47 069.20
Excédent de produits/charges	-	37 367.08	-	41 460.00	-	13 542.09
2 Formation	998 231.92	172 241.25	944 901.60	168 035.00	929 680.65	155 098.29
Excédent de produits/charges	-	825 990.67	-	776 866.60	-	774 582.36
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	50 307.40	5 198.40	41 060.00	5 200.00	37 655.30	5 094.90
Excédent de produits/charges	-	45 109.00	-	35 860.00	-	32 560.40
4 Santé	320 975.63	5 114.93	327 189.05	2 000.00	289 547.61	23 216.75
Excédent de produits/charges	-	315 860.70	-	325 189.05	-	266 330.86
5 Prévoyance sociale	345 833.25	911.00	347 568.15	875.00	327 763.65	3 891.40
Excédent de produits/charges	-	344 922.25	-	346 693.15	-	323 872.25
6 Traffic et télécommunication	233 270.15	5 115.05	233 821.85	100.00	220 852.12	271.25
Excédent de produits/charges	-	228 155.10	-	233 721.85	-	220 580.87
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	349 325.95	307 503.45	323 670.80	260 878.90	358 332.80	305 437.75
Excédent de produits/charges	-	41 822.50	-	62 791.90	-	52 895.05
8 Economie publique	58 561.16	11 436.85	66 338.00	2 100.00	62 990.65	30 225.85
Excédent de produits/charges	-	47 124.31	-	64 238.00	-	32 764.80
9 Finances et impôts	1 013 511.22	3 496 499.69	142 160.30	2 782 846.80	825 875.73	3 104 974.99
Excédent de produits/charges	2 482 988.47	-	2 640 686.50	-	2 279 099.26	-
Totaux	4 139 818.35	4 139 818.35	3 182 506.30	3 357 505.70	3 779 912.77	3 779 912.77
Excédent de produits/charges	-	-	174 999.40	-	-	-

f) Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	167 468.91	-	283 030.00	-	480 114.10	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	3 285.70	-	20 000.00	-	4 566.25	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	4 486.15	-	4 300.00	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	175 240.76	-	307 330.00	-	484 680.35	-
RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	5 000.00	-	21 000.00	-	444 160.55
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	5 000.00	-	21 000.00	-	444 160.55
CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	5 000.00	-	-	-	444 160.55	-
690	Report au bilan des recettes	-	175 240.76	-	-	-	484 680.35

g) Indicateurs financiers MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	6.04%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	376%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	138%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	6%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	181.07
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	16%

h) Etat des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	344 727.32		Attributions aux FS, capitaux propres	36 662.70		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	2 620.15	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	378 769.87
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	311 657.80	35	Equilibre compte eau	29 648.55	45	Eau maintien de la valeur	2 620.15	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	338 686.20
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	33 069.52	35	Equilibre compte Epuration	7 014.15	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	40 083.67
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00
Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 850 754.64		Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 371 935.64
29500	Patrimoine administratif, autres	3 634 654.16							29500	Patrimoine administratif, autres	3 180 322.36
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	216 100.48							29504	Entreprise électrique	191 613.28
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00
Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 889 872.53			850 250.01			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	6 740 122.54
29990	Compte général	5 889 872.53	29900	Excédent (+)	850 250.01	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	6 740 122.54

i) Tableau des immobilisations

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements	Valeur au bilan	Amortissement	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle
			cumulés au	au	annuel planifié				au
			31.12.2023	01.01.2024	2024				31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		18 355 652.92	-8 558 873.47	9 624 824.39	-250 670.20	0.00	0.00	0.00	9 546 109.25
1400	Terrains (bâti et non bâti)	4 158 580.80	-2 079 289.90	2 079 290.90	0.00	0.00	0.00	0.00	2 079 290.90
1401	Routes et voies de communication	2 613 641.90	-1 734 187.42	879 454.48	-53 891.60	0.00	0.00	33 733.95	859 296.83
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	1 270 515.95	-415 815.61	854 700.34	-30 073.60	0.00	0.00	25 196.36	849 823.10
1404	Bâtiments	5 866 208.51	-2 204 588.79	3 661 619.72	-157 791.25	0.00	0.00	27 382.40	3 531 210.87
1405	Forêts	4 118 626.75	-2 057 126.75	2 061 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 061 500.00
1406	Biens meubles	140 413.45	-67 865.00	72 548.45	-8 913.75	0.00	0.00	8 254.05	71 888.75
1407	Immobilisations corp. en cours	187 665.56	0.00	15 710.50	0.00	0.00	0.00	-94 566.76	93 098.80
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		10 619.40	0.00	7 333.70	0.00	0.00	0.00	0.00	10 619.40
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	10 619.40	0.00	7 333.70	0.00	0.00	0.00	0.00	10 619.40
1429	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460-1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		5 646 509.52	-1 865 591.43	3 077 856.04	0.00	0.00	-425 514.00	0.00	3 355 404.09
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1084	Bâtiments	5 646 509.52	-1 865 591.43	3 077 856.04	0.00	0.00	-425 514.00	0.00	3 355 404.09
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-580 193.95	0.00	-580 193.95	16 595.25	0.00	0.00	-5 000.00	-562 448.95
2068	Subventions d'investissement passif	-580 193.95	0.00	-580 193.95	16 595.25	0.00	0.00	-5 000.00	-562 448.95

j) Liste des engagements hors bilan

CO de la Gruyère	CHF 871'104.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Sionge	CHF 442'860.00
Association régionale de la Gruyère	CHF 0.00
Association cercle scolaire Corbières-Hauteville	CHF 0.00
Cautionnement Sté des Remontées Mécaniques de la Berra SA	CHF 47'065.00
	<hr/>
Total	CHF 1'361'029.00